

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 16.05.02.

30) Priorité : 17.05.01 ES 00101262.

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.11.02 Bulletin 02/47.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : INSTITUT DE RECERCA I TECNOLOGIA AGROALIMENTARIES — ES.

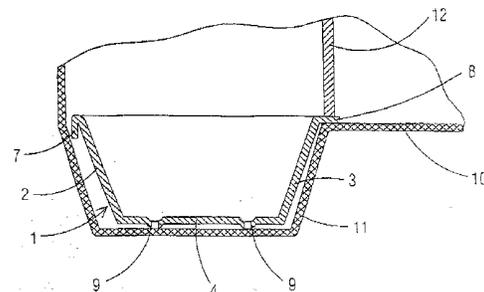
72) Inventeur(s) : RAFEL GUARRO ORIOL et RIBA JOSEP RAMOM.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET LAVOIX.

54) NID JETABLE POUR LA CUNICULICULTURE.

57) L'invention concerne un nid jetable pour la cuniculiculture, du type qu'on insère de manière amovible dans zone d'élevage d'une cage de cuniculiculture pendant un cycle d'élevage, caractérisé par le fait qu'il est constitué par un bac dégradable en une seule pièce, qui comprend un fond et des parois latérales, ledit bac étant en un matériau choisi entre le plastique avec une épaisseur comprise entre 0, 2 mm et 0, 4 mm, le carton ondulé et le carton compact.



La présente invention concerne un nid jetable pour la cuniculiculture, du type qu'on insère de manière amovible dans la zone d'élevage d'une cage de cuniculiculture pendant un cycle d'élevage.

5 Dans certaines cages pour cuniculiculture, faites en filet métallique, il existe une zone pour l'élevage des lapereaux dont la base reste à un niveau inférieur à celui de l'étage de la cage ; cette zone d'élevage est séparée du reste de la cage par une cloison métallique extractible, qui a une ouverture pour que la mère puisse passer de la cage à la zone des portées.

10 Dans la zone d'élevage on dispose un nid, qui traditionnellement est en bois ou en plaque métallique. Plus récemment, on a développé des nids constitués par un plateau en matière plastique rigide ; ce type de nids améliore les conditions d'hygiène et il est d'une construction plus simple que les nids en d'autres matériaux.

15 Toutefois, ces nids présentent également certains inconvénients. Après chaque période d'élevage, les nids sont extraits des cages pour procéder à leur nettoyage et désinfection et ensuite ils sont remis en place.

D'une part, les opérations de nettoyage impliquent une contamination, une importante utilisation d'eau (qui est un bien rare) et de grandes dépenses énergétiques ; ces opérations demandent en outre du temps et de la main d'œuvre.

20 D'autre part, il peut survenir que le nettoyage ne soit pas parfaitement efficace et que les nids soient réutilisés dans de mauvaises conditions d'hygiène, avec le risque qui en découle pour les portées.

L'objectif de la présente invention est de résoudre les inconvénients mentionnés, en développant un nid pour la cuniculiculture qui permette de réduire les frais d'entretien de l'exploitation et de respecter l'environnement, ainsi que d'éviter le risque de réutilisation dans de mauvaises conditions d'hygiène.

5 Conformément à cet objectif, le nid de la présente invention est caractérisé par le fait qu'il est constitué par un bac dégradable en une seule pièce, qui comprend un fond et des parois latérales, ledit bac étant en un matériau choisi entre le plastique avec une épaisseur comprise entre 0,2 mm et 0,4 mm, le carton ondulé et le carton compact.

10 Grâce à ces caractéristiques, on supprime la nécessité d'entretien du nid et on améliore l'hygiène, car il est impossible de réutiliser les nids ; en même temps, le coût du nid est très réduit.

De préférence, le nid est fait en une matière plastique choisie entre le polystyrène, le polyéthylène-téréphtalate et le chlorure de polyvinyle ; dans
15 d'autres modes de réalisation, le nid est fait en carton ondulé avec une épaisseur comprise entre 3 mm et 5 mm ou en carton compact avec une épaisseur comprise entre 1 mm et 3 mm.

Dans tous les cas, le coût du nid est réduit et sa dégradation est garantie tout au long de la période d'élevage.

20 Conformément à un mode de réalisation préféré, au moins une paroi latérale du bac présente un rebord sur sa partie supérieure ; le rebord d'une paroi latérale du bac peut être placé en étant bloqué sous une porte de séparation entre la zone d'élevage et le reste de la cage, alors que le rebord d'au moins une paroi latérale du bac peut être plié vers le bas et rester appuyé contre la paroi de la cage.

25 Ces rebords fixent le nid en position et, en plus, évitent que les lapereaux ne puissent ronger le nid.

De préférence, le fond du bac présente une pluralité d'orifices, à chacun desquels est associée une petite dépression du fond, afin de permettre l'évacuation des liquides du nid, son aération et sa ventilation et le contrôle de l'humidité.

Pour une meilleure compréhension de la description, sont joints à la présente plusieurs dessins sur lesquels, schématiquement et uniquement à titre d'exemple non limitatif, est représenté un cas pratique de réalisation.

Sur ces dessins, la figure 1 est une vue en perspective du nid pour cuniculiculture conformément à l'invention, et la figure 2 est une vue en coupe transversale du nid, placé dans la zone d'une cage destinée aux portées.

Comme on peut le voir sur la figure 1, le nid 1 conformément à l'invention a la configuration générale d'un bac allongé, ouvert au niveau de sa partie supérieure, avec deux parois longitudinales 2, 3 inclinées de façon à ce que le fond 4 du bac soit légèrement inférieur à la partie supérieure, pour s'adapter parfaitement au fond de la cage. Les deux autres parois 5, 6 du bac sont ici verticales, leur hauteur pouvant varier.

Le bac 1 est jetable, c'est-à-dire qu'il est destiné à être retiré de la cage et jeté une fois chaque cycle d'élevage terminé, afin de limiter les problèmes actuels. Toutefois, en même temps, il doit être suffisamment résistant pour éviter que les lapins ne puissent le mordre et le détruire trop rapidement.

Pour respecter ces spécifications, le bac 1 peut être réalisé en une seule pièce par moulage sous vide, avec une matière plastique telle que le polystyrène (PS), le polyéthylène-téréphtalate (PET) ou le chlorure de polyvinyle (PVC), et avec une épaisseur comprise entre 0,2 et 0,4 mm environ, et de préférence aux alentours de 0,3 mm.

Le nid peut également être fait de carton ondulé ou de carton compact, dans ce cas d'épaisseur supérieure : pour le carton ondulé, l'épaisseur peut être comprise entre 3 et 5 mm, et pour le carton compact, elle peut être comprise entre 1 et 3 mm.

A la fin d'un cycle d'élevage, le nid décrit s'est dégradé au point de ne pas résister à sa manipulation et à son nettoyage, raison pour laquelle il est nécessaire de le jeter et de le remplacer par un autre. Ainsi, on réduit la possibilité d'infections et autres problèmes dérivés d'un nettoyage insuffisant des nids entre deux cycles d'élevage.

Les parois longitudinales 2, 3 du bac 1 présentent des rebords 7 et 8, respectivement, qui sont utiles, comme expliqué ci-après, pour la fixation du nid dans la cage et pour empêcher les lapins de mordre le bac.

Enfin, sur les figures on peut remarquer que le fond 4 du bac présente, 5 comme habituellement dans les nids pour cuniculiculture, une série d'orifices 9 pour évacuer l'urine des lapins et maintenir le nid sec. Comme le montrent les figures, chaque orifice 9 est entouré d'une petite dépression.

Sur la figure 2, on peut voir le nid monté en position d'utilisation dans une cage en filet métallique : la cage 10 présente une zone 11 plus profonde, pour la 10 mise en place du bac 1. En option, le rebord 7 du bac est plié vers le bas et appuyé contre la paroi de la cage ; le rebord 8, pour sa part, peut rester bloqué sous la cloison 12, amovible, qui sépare la zone d'élevage du reste de la cage ; cette disposition des rebords, d'une part, évite le mouvement de la cage et, d'autre part, empêche que les lapins ne mordent le bac, car ce qui est accessible aux animaux 15 est dans les deux cas un bord arrondi et difficile à saisir entre les dents.

En ce qui concerne le montage du bac dans la cage, il convient de noter que les matériaux et épaisseurs indiqués dans le présent mémoire pour le bac fournissent une pièce relativement flexible, et permettent de réaliser à la main le pliage du rebord 7 représenté sur la figure 2 sans danger de rupture. Il convient de 20 tenir compte, à cet égard, du fait que le bac ne nécessite pas une plus grande rigidité parce que la cage à proprement parler sert d'élément structurel et de support.

Bien que nous ayons décrit et représenté un mode de réalisation concret de la présente invention, il est évident que l'homme de l'art pourra introduire des 25 variantes et des modifications, ou remplacer des détails par d'autres techniquement équivalents.

Par exemple, bien qu'il ait été fait référence dans le présent mémoire à une forme concrète du bac, il est évident que les parois et les rebords pourraient être différents de ceux représentés ; par exemple, on pourrait doter de rebords comme 30 ceux indiqués avec les références 7 et 8 également les parois 5 et 6.

De même, les ouvertures 9 au fond du bac pourraient avoir d'autres dispositions et configurations appropriées à la fonction décrite.

REVENDEICATIONS

1. Nid jetable pour la cuniculiculture, du type qu'on insère de manière amovible dans la zone d'élevage d'une cage de cuniculiculture pendant un cycle d'élevage, caractérisé par le fait qu'il est constitué par un bac dégradable en une seule pièce, qui comprend un fond et des parois latérales, ledit bac étant en un
5 matériau choisi entre le plastique avec une épaisseur comprise entre 0,2 mm et 0,4 mm, le carton ondulé et le carton compact.
2. Nid selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il est fait en une matière plastique choisie entre le polystyrène, le polyéthylène-téréphtalate et le chlorure de polyvinyle.
- 10 3. Nid selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il est fait en carton ondulé avec une épaisseur comprise entre 3 mm et 5 mm.
4. Nid selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il est fait en carton compact avec une épaisseur comprise entre 1 mm et 3 mm.
5. Nid selon l'une quelconque des précédentes revendications 1 à 4,
15 caractérisé par le fait qu'au moins une paroi latérale du bac comprend un rebord sur sa partie supérieure.
6. Nid selon la revendication 5, caractérisé par le fait que le rebord d'une paroi latérale du bac est placé en étant bloqué sous une porte de séparation entre la zone d'élevage et le reste de la cage.

7. Nid selon la revendication 5 ou 6, caractérisé par le fait que le rebord d'au moins une paroi latérale du bac peut être plié vers le bas et rester appuyé contre la paroi de la cage.

5 8. Nid selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait que le fond du bac présente une pluralité d'orifices, à chacun desquels est associée une petite dépression du fond.

1/1

FIG. 1

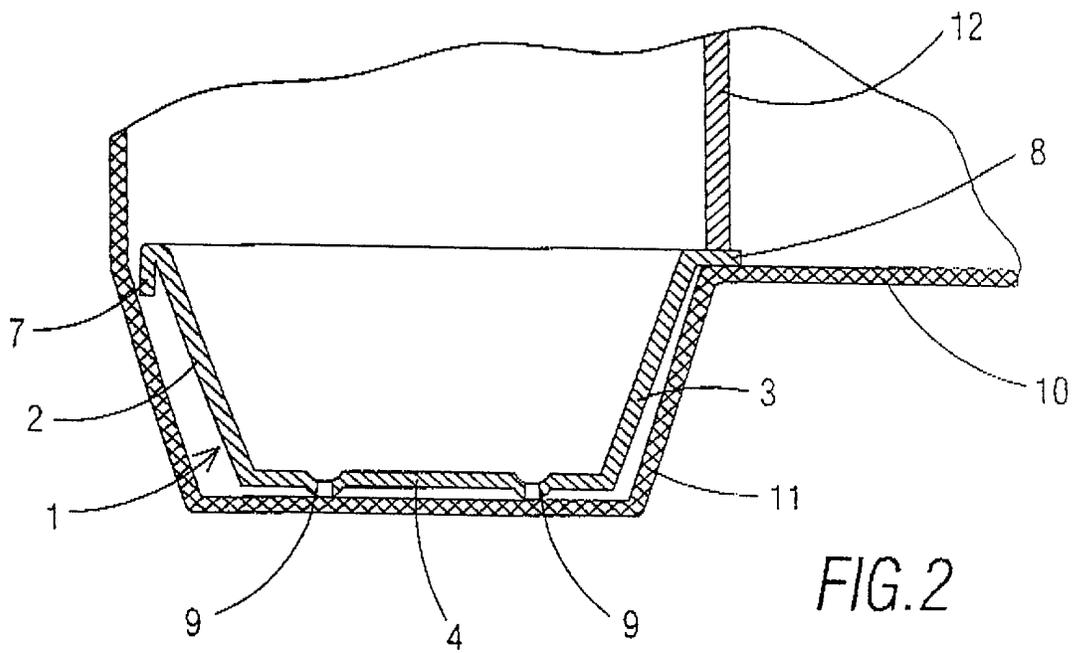
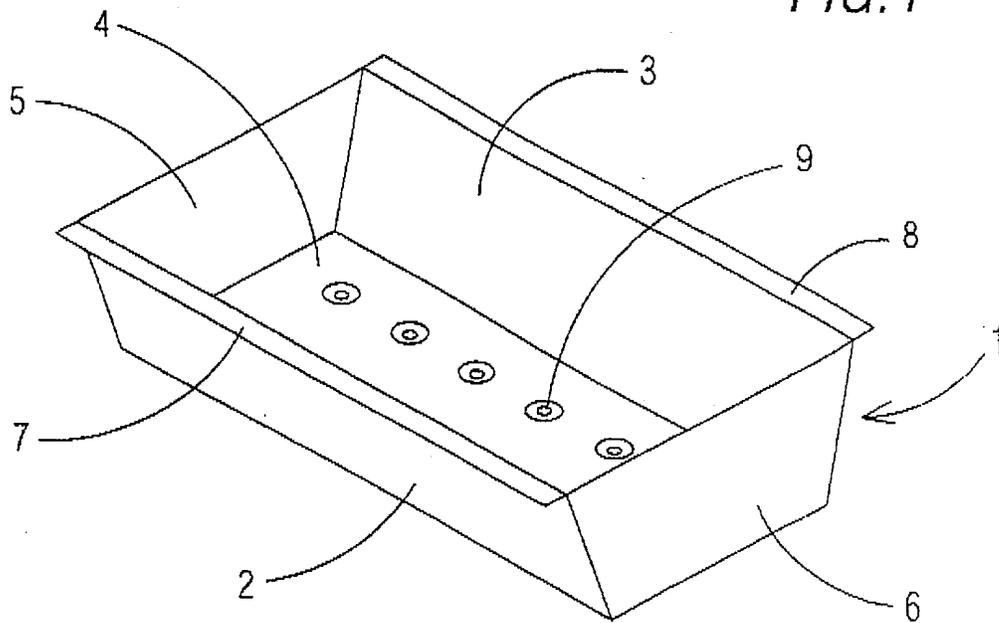


FIG. 2